

DEC152155DR06

Décision portant délégation de signature, à Mme Florence Chartier, adjointe au délégué régional Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Florence Chartier**, ingénieure de recherche 1^{ère} classe, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Madame Christine Oriol**, ingénieure de recherche 1^{ère} classe, responsable du service des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier et de Madame Christine Oriol, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Madame Monique Mullier**, ingénieure d'études 1^{ère} classe, adjointe à la responsable des ressources humaines.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier, de Madame Christine Oriol et Madame Monique Mullier, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Madame Sophie Pichet**, ingénieure d'études 1^{ère} classe, responsable du service des affaires générales.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} octobre 2015.

Le délégué régional
Philippe Piéri